En 2019, le prix Puyoo récompensera toute initiative visant à améliorer l'accompagnement ou la qualité de vie des personnes âgées malades et/ou de leurs aidants.

Les personnes âgées peuvent souffrir de déficits physiques, de dégénérescence mentale (type Alzheimer) ou de maladies psychiatriques. Les diverses thérapies et les soins spécifiques aux "maladies du grand âge" ont considérablement progressé. Toutefois, en complément des soins médicaux, les modalités d'environnement de la personne âgée, si elles ont également évolué favorablement ces dernières décennies, doivent encore beaucoup se développer, s'organiser, être mieux prises en considération.

L'accompagnement et le soutien des familles, des aidants, du personnel médical contribuent à limiter l'isolement des personnes âgées malades, à amoindrir leur souffrance, à améliorer considérablement leur bien-être.

Fort de son expérience et conscient des réalités de l'entrepreneuriat et de l'innovation, Jean-Jacques Puyoo, président depuis quarante ans du groupe Aiglon, dont les principaux clients sont des acteurs majeurs de l'industrie cosmétologique et pharmaceutique, apporte son soutien à toute action liée à l'accompagnement en gériatrie.

Après les trois premières éditions, le prix Puyoo récompensera, en 2019, cinq projets s'inscriva

nt dans cet objectif
; il se traduira par une aide financière et un accompagnement managérial.

Critères de participation

Les participants doivent répondre aux critères suivants :

- personne physique, agissant en son nom propre ou pour une personne morale

- de nationalité française ou étrangère, résidant en France,

- dont l'activité est implantée en France, ainsi que le siège social pour les personnes morales.

Le prix Puyoo pourra récompenser :

- des accompagnements pour les personnes âgées, les familles et les aidants, le personnel médical et para-médical ;

- concernant des soins, de la compagnie, du soutien moral ou psychologique, des distractions artistiques ou ludiques ;

- ou toute autre initiative visant à améliorer la qualité de vie des personnes âgées malades et/o u de leurs aidants.

Nature du prix

Pour les lauréats, le prix consistera en :

- 25 000 euros au 1er lauréat

- 10 000 euros au 2e lauréat

- 7 000 euros au 3e lauréat

- 5 000 euros au 4e lauréat

- 3 000 euros au 5e lauréat

Un partenariat entrepreneurial (3 jours de consulting) sera proposé au 1er lauréat pendant la première année : entretiens avec un dirigeant sur la réflexion stratégique, le management et le développement.

Date limite de dépôt des dossiers : 10 octobre 2019

Renseignements : www.prixpuyoo.fr